

## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

### Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n° 505/2024

**OBJET** : Budget Primitif  
2025

Membres : 24

Présents votant : 11

Pouvoirs : 7

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 décembre

Le comité syndical Grand site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 26 novembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la commune de Clermont l'Hérault

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Madame Gaëlle LEVEQUE, Conseillère départementale du canton de LODEVE,
- Monsieur Michel VELLAS, Délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Alain BOZON, Délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Bernard COSTE, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Jean-Claude CLOZIER, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Patrick JAURES, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Marc CARAYON, Délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Danièle JOSEPH, Déléguée de la Communauté de communes du LODEVOIS ET LARZAC,
- Madame Joëlle GOUDAL, Déléguée de la Communauté de communes du LODEVOIS ET LARZAC,
- Monsieur Bernard GOUJON, Délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS :

- Madame Sylvie TOLUAFE, Déléguée suppléante de la Communauté de communes du GRAND ORB.
- Monsieur Claude REVEL, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS
- Monsieur Jean Marie SABATIER, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Nicole MORERE, Conseillère départementale du canton de GIGNAC
- Monsieur Jean-Louis GELY, Conseiller départemental du canton de MONTPELLIER 2
- Monsieur Jean-François SOTO, Conseiller départemental du canton de GIGNAC
- Monsieur Jacques RIGAUD, Conseiller départemental du canton de LODEVE

Madame la Présidente, suite au Débat d'Orientation Budgétaire de la séance du comité syndical du 15 novembre 2024, présente le budget primitif pour l'exercice 2025. Celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes, pour un montant total de 647.075,50 €, répartis comme suit :

Fonctionnement				Investissement			
Dépenses		Recettes		Dépenses		Recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant	Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
011	199.090,50 €	013	2.550,00 €	20	100,00 €	040	1.750,00 €
012	444.350,00 €	74	640.275,50 €	21	1.650,00 €		
65	135,00 €	75	2.500,00 €				
042	1.750,00 €						
<b>TOTAL</b>	<b>645.325,50 €</b>		<b>645.325,50 €</b>		<b>1.750,00 €</b>		<b>1.750,00 €</b>

Reçue en Préfecture et  
rendue exécutoire le :

Affichée le :

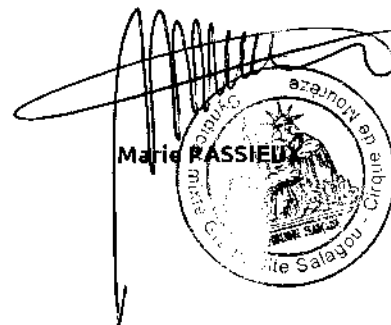
Le comité syndical,

Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des membres présents et représentés,**ADOPTE** le budget primitif 2025

Pour Extrait Conforme,  
A Clermont l'Hérault,  
Le 13 décembre

La Présidente

  
 Marie PASSIEUX  
